

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 24 mars 2025, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 2025

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 14

**PRESENTS** : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLINET Gisèle, DOIX Thierry, ROUX-NOUVEL Florence, VINCENZI Walter, DUC-GONINAZ Guy, PALLUEL-BLANC Célia, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette,

**ABSENT REPRESENTE** : BLANC Nicolas

**ABSENTE** : Mme HORNECKER Justine, M MENOTTO Sylvain

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme PALLUEL-BLANC Célia

---

***Le quorum étant respecté, après approbation du procès-verbal de la séance précédente, M le Maire déclare ouvert la séance du Conseil municipal.***

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté :

- demande de subvention pour une coupe à câble à Marcôt,
- mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour conclure une convention de participation sur le risque santé,
- décision s'agissant de la gratification à apporter à la stagiaire en charge du Flocon vert,

### **Information sur le fonctionnement du Conseil Municipal**

M le Maire rappelle que, par courrier reçu en mairie le mardi 25 février 2025, M Bruno VIALLET l'a informé de sa décision de démissionner de ses fonctions de membre du Conseil Municipal de la Commune de Beaufort (cette information étant arrivée au lendemain du Conseil Municipal du 24 février 2025, elle n'a pas pu être donnée aux élus lors de cette séance).

Cette démission est donc effective au 25 février 2025.

Il convient de remplacer M Bruno VIALLET qui venait d'être installé comme délégué communautaire à Arlysère Agglomération : au regard des règles de parité, Mme Gisèle MOLLIET lui succède, conformément à l'ordre du tableau, son installation ayant été confirmée lors de la séance du Conseil d'Agglomération du 20 mars 2025.

### **Approbation des comptes administratifs 2024 des budgets de la collectivité**

#### **▪ BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA MARZELLAZ**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
	Prévisions	530 875,60 €
	Réalisations	255 000,17 €
<b>Recettes</b>	Prévisions	530 875,60 €
	Réalisations	501 446,39 €
	Résultat de l'exercice	+ 246 446,22 €
	Report de résultat 2023	+ 20 383,38 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>	<b>+ 266 829,60 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
	Prévisions	456 217,22 €
	Réalisations	456 217,22 €
<b>Recettes</b>	Prévisions	456 217,22 €
	Réalisations	255 000,00 €
	Résultat de l'exercice	- 201 217,22 €
	Report de résultat 2023	0,00 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>	<b>-201 217,22 €</b>

Ce budget sera clôturé en 2025 et l'excédent de 54 000 € sera transféré au budget général.

#### **▪ BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHAUFFAGE**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
	Prévisions	285 756,00 €
	Réalisations	257 006,94 €
<b>Recettes</b>	Prévisions	285 756,00 €
	Réalisations	256 032,81 €
	Résultat de l'exercice	- 974,13 €
	Report de résultat 2023	- 16 104,41 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>	<b>-17 078,54 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
	Prévisions	53 822,67 €
	Réalisations	48 067,67 €
<b>Recettes</b>	Prévisions	53 822,67 €
	Réalisations	34 648,64 €
	Résultat de l'exercice	- 13 419,03 €
	Report de résultat 2023	+ 98,80 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>	<b>- 13 320,23 €</b>

Ce budget est déficitaire pour les 2 sections. Une réflexion portant sur le prix de vente de la chaleur devra être engagée rapidement afin d'améliorer les résultats de ce budget et de tendre vers l'équilibre.

▪ **BUDGET ANNEXE FORET**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
	Prévisions	484 437,00 €
	Réalisations	324 829,83 €
<b>Recettes</b>	Prévisions	484 437,00 €
	Réalisations	289 597,92 €
	Résultat de l'exercice	- 35 231,91 €
	Report de résultat 2023	- 130 162,27 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>	<b>- 165 394,18 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
	Prévisions	193 401,00 €
	Réalisations	32 791,63 €
<b>Recettes</b>	Prévisions	193 401,00 €
	Réalisations	178 540,28
	Résultat de l'exercice	+ 145 748,65 €
	Report de résultat 2023	- 131 940,27 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>	<b>+ 13 808,38 €</b>

Ce budget est déficitaire en fonctionnement compte tenu des baisses des recettes liées aux ventes de coupes (en lien notamment avec le développement du scolyte), des reports de certaines coupes et à l'impact de la taxe foncière (107 000 €).

▪ **BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
	Prévisions	46 000,00 €
	Réalisations	18 412,90 €
<b>Recettes</b>	Prévisions	46 000,00 €
	Réalisations	31 787,61 €
	Résultat de l'exercice	+ 13 374,71 €
	Report de résultat 2023	+ 14 966,31 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>	<b>+ 28 341,02 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
	Prévisions	68 364,41 €
	Réalisations	31 263,17 €
<b>Recettes</b>	Prévisions	68 364,41 €
	Réalisations	15 138,87 €
	Résultat de l'exercice	- 16 124,30 €
	Report de résultat 2023	+ 37 410,70 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>	<b>+ 21 286,40 €</b>

L'excédent des deux sections (fonctionnement et investissement) témoigne du bon fonctionnement du camping municipal (augmentation croissante du chiffre d'affaires qui a atteint 166 763 € HT en 2024). La redevance devrait encore progresser avec la réalisation des chalets et leur impact sur le chiffre d'affaires.

▪ **BUDGET ANNEXE DOMAINE SKIABLE**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
	Prévisions	1 599 692,03 €
	Réalisations	1 245 012,67 €
<b>Recettes</b>	Prévisions	1 599 692,03 €
	Réalisations	1 277 861,31 €
	Résultat de l'exercice	+ 32 848,64 €
	Report de résultat 2023	- 34 487,72 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>	<b>- 1 639,08 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
	Prévisions	1 628 090,03 €
	Réalisations	997 931,31 €
<b>Recettes</b>	Prévisions	1 628 090,03 €
	Réalisations	1 040 527,55 €
	Résultat de l'exercice	+ 42 596,24 €
	Report de résultat 2023	+ 239 895,74 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>	<b>+ 282 491,98 €</b>

Le résultat de la section de fonctionnement intègre la redevance versée par la SEMAB en 2024 de 362 000 € et une subvention d'équilibre du budget général de 860 000 €.

▪ **BUDGET GENERAL**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
	Prévisions	7 979 585,00 €
	Réalisations	8 063 189,21 €
<b>Recettes</b>	Prévisions	7 979 585,00 €
	Réalisations	9 420 078,44 €
	Résultat de l'exercice	+ 1 356 889,23 €
	Report de résultat 2023	0 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>	<b>+ 1 356 889,23 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
	Prévisions	7 270 426,08 €
	Réalisations	3 888 654,56 €
<b>Recettes</b>	Prévisions	7 270 426,08 €
	Réalisations	4 522 462,81 €
	Résultat de l'exercice	+ 633 808,25 €
	Report de résultat 2023	- 519 311,67 €
	<b>RESULTAT DE CLOTURE 2024</b>	<b>+ 114 496,58 €</b>

L'excédent de la section de fonctionnement (1 356 889 €) est important et s'explique par des recettes exceptionnelles en lien avec la vente anticipée du foncier des 30 appartements de la Clé des Cimes. Il convient donc d'être prudent sur l'usage de ce résultat affecté dans sa totalité au Budget 2025.

Dans un contexte d'augmentation des charges, ce résultat demeure satisfaisant grâce au bon recouvrement des recettes de fonctionnement.

Les résultats 2024 permettent, d'une part de maintenir une structure financière satisfaisante, d'autre part de réaliser le Programme Pluriannuel d'Investissement validé le 24 février 2024 en limitant toutefois le programme de travaux (en plus des reports de 2024 d'un montant de 2 732 713 €) à une enveloppe de 1,6 M€.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'ensemble des comptes administratifs 2024 étant précisé que Monsieur le Maire est sorti de la salle et ne prend pas part au vote.

➤ **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 DE MADAME LE TRESORIER**

Le Conseil approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2024) de Madame le Trésorier qui correspondent aux comptes administratifs.

➤ **AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil procède à l'affectation du résultat au budget général et au budget Lotissement de la Marzellaz, pour permettre la couverture du déficit de la section d'investissement (montants respectifs de 1 356 889,23 € et 266 829,60 €).

➤ **VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2025**

Monsieur le Maire rappelle les échanges intervenus lors des réunions préparatoires à cette séance du vote des budgets primitifs 2025 (réunions de la commission finances et de programmation) ainsi que lors de la présentation par AGATE (Agence Alpine des Territoires) de l'analyse de la situation financière de la commune de Beaufort. La maquette financière du Programme Pluriannuel d'Investissement a par ailleurs été débattue lors du Conseil municipal du 24 février dernier.

Il propose d'augmenter en 2025 le taux des trois taxes (foncier bâti et non bâti et la Taxe d'habitation, cette dernière étant payée seulement par les résidences secondaires) de 2 % en les fixant à 30,97 % pour le foncier bâti, 151,04 % pour le foncier non bâti et 12,13 % pour la taxe d'habitation. Cette décision est guidée par la nécessité d'équilibrer le budget 2025 dans un contexte d'augmentation des charges (assurances, cotisations patronales, prélèvements de l'Etat...).

Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition.

➤ **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS : GENERAL, CHAUFFAGE, CAMPING MUNICIPAL, FORET, DOMAINE SKIABLE, LOTISSEMENT DE LA MARZELLAZ**

Monsieur le Maire rappelle le contexte dans lequel s'est inscrite la préparation budgétaire pour l'exercice 2025 : augmentation des charges de gestion courante (fournitures, énergie, carburants), soutien aux budgets annexes (domaine skiable, chauffage et forêt), nouveau prélèvement de l'Etat complémentaire au FPIC, pour le redressement des comptes publics.

Il rappelle également les échanges intervenus lors de la séance du 24 février 2025 au cours de laquelle le Conseil municipal a débattu du Programme Pluriannuel d'Investissement.

Après avoir pris connaissance des propositions budgétaires travaillées lors des réunions des commissions programmation et finance, le Conseil vote les budgets primitifs 2025 : général, forêt, domaine skiable, chauffage, lotissement et camping municipal.

○ **BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHAUFFAGE** (unanimité)

- Section de fonctionnement .....	282 752,00 €
- Section d'investissement .....	1 662 812,00€

**Principales opérations retenues :** finalisation du schéma directeur du réseau de chauffage et intégration d'une enveloppe de travaux de 1,6 M€ (avec 50% de subventions et 50% de recours au prêt) afin de réaliser l'extension du réseau de chauffage (en raccordant la Coopérative et en densifiant le réseau) et de changer la chaudière bois.

La question d'une nouvelle augmentation des tarifs sera à décider ultérieurement, ce afin de tendre vers l'équilibre budgétaire (en 2025, une subvention d'équilibre du budget général de 28 000 € est nécessaire), les tarifs actuels étant par ailleurs très compétitifs par rapport aux autres énergies.

○ **BUDGET ANNEXE DOMAINE SKIABLE** (unanimité)

- Section de fonctionnement .....	1 437 751,00 €
- Section d'investissement .....	1 608 467,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre avec une redevance de la SEMAB prévisionnelle de 362 000 € (calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxes de la SEMAB pour l'année 2024). Ce montant sera réévalué en fonction du chiffre d'affaires arrêté à la fin de la saison d'été 2025. Il s'équilibre avec une subvention d'équilibre du budget général de 916 604 € (en augmentation par rapport à la subvention d'équilibre versée en 2024 d'un montant de 860 000 €). Cela s'explique par l'augmentation de la dotation aux amortissements (2025 est en effet l'année d'entrée en amortissement de la télécabine du Bois qui génère une augmentation de la dotation aux amortissements de 200 000 €).

La section d'investissement permet d'envisager un programme de travaux de 431 000 € réparti de la façon suivante :

- la poursuite des études sur l'aménagement du plateau du Cuvy et sur les capacités de prolonger la durée de fonctionnement du Télésiège du Grand Mont,
- la réalisation d'un lâcher sous poulie sur le Télésiège du Cuvy,
- des travaux d'amélioration des pistes,
- l'acquisition d'un canon à neige

○ **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA MARZELLAZ** (unanimité)

- Section de fonctionnement .....	266 829,60 €
- Section d'investissement .....	201 217,22 €

Ce budget sera clôturé en 2025, l'ensemble des lots étant vendu, l'excédent généré d'un montant de 54 000 € sera intégré au budget général.

○ <b>BUDGET ANNEXE FORET</b> (unanimité)	
- Section de fonctionnement .....	372 000,00 €
- Section d'investissement .....	59 788,82 €

Le budget 2025, compte-tenu du déficit cumulé fin 2024 est établi avec un produit issu des ventes de coupes de 191 592 € (comprenant les reports de coupes non réalisées en 2024 et les coupes nouvelles de 2025) et avec un apport du budget général de 150 000 €.

La principale charge est la taxe foncière pour un montant de 110 000 €.

La Commission a dû limiter les travaux en forêt cette année pour tenir compte de ces contraintes.

Un programme de travaux en forêt communale est décidé en fonctionnement pour un montant de 18 000 € (travaux sylvicoles, frais d'exploitation des coupes et opérations foncières).

La section d'investissement s'équilibre avec un programme de travaux de l'ordre de 59 000 € ( plantations, dégagements...)

○ <b>BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL</b> (unanimité)	
- Section de fonctionnement .....	60 342,00 €
- Section d'investissement .....	70 937,14 €

Ce budget 2025 s'inscrit dans le cadre du contrat avec Only Camp (Bail Emphytéotique Administratif). Il ne comporte plus de charges de gestion courante et de personnel, ces dernières étant portées par Only Camp tout comme les investissements. Le budget intègre le remboursement de la dette en cours et une redevance versée par Only camp d'un montant prévisionnel de 16 000 € en 2025.

Le budget prévoit en investissement une enveloppe de travaux de 40 000 € pour traiter la sécurisation du site (risque inondation identifié dans le porté à connaissance) en préalable aux travaux de développement du camping sur le terrain situé à l'amont du camping.

○ <b>BUDGET GENERAL</b> (unanimité)	
- Section de fonctionnement .....	8 206 609,00 €
- Section d'investissement .....	5 428 244,00 €

Le budget 2025 se caractérise par les principales évolutions suivantes :

- augmentation de 12% des charges patronales imposée par l'Etat,
- maintien des soutiens financiers apportés aux associations, à l'Office de Tourisme, à la garderie d'Arêches,
- nouveau prélèvement obligatoire de l'Etat de 53 000 €,
- soutien des budgets annexes pour un montant total de 1,11 M€
- remboursement anticipé de l'intégralité du capital du prêt GAIA contracté pour l'achat du terrain des Champs à Beaufort, pour un montant de 252 000 €
- augmentation des taux d'imposition (foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation) de 2% étant précisé que l'augmentation des bases en 2025 s'élève à 1,7 %.

L'autofinancement s'élève à 1 045 429 € et permet avec l'apport complémentaire de l'affectation du résultat (1,1 M€) de constituer les recettes essentielles de la section d'investissement.

Suite à l'analyse financière rendue par AGATE, le Conseil décide de consacrer une enveloppe de 1,6 M€ pour les travaux à réaliser en 2025, en plus du budget de 2,3 M€ en reports pour la réhabilitation de la ferme de la Cayère (montant total des reports de 2,7 M€).

Il est rappelé que le plan de financement de ce projet structurant prévoit des subventions acquises pour un montant de 1,03 M€ et le recours aux prêts pour 1,1 M€. La subvention sollicitée auprès de l'Etat (DSIL) pour 200 000 € sera décidée dans le courant de l'année 2025.

Les investissements retenus intègrent notamment les travaux de voirie et de génie civil, la réfection des ponts de l'Argentine (en 2025) et du Mirantin (en 2026) pour un montant total de 800 000 €, ainsi que le pont provisoire pour desservir le versant de Ladray pendant les travaux (cout estimé à 190 000 € et réparti sur 2 années), l'aménagement d'une aire de jeux à l'école de Beaufort, la construction du chalet d'alpage de Rognoux.

#### ➤ **ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS**

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique impose, dans un souci de transparence, aux Communes, aux EPCI à fiscalité propre, aux Départements et aux Régions de produire un état de l'ensemble des indemnités de toutes natures, touchées par leurs élus « au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein » et dans tous types de syndicats ou sociétés locales, cet état devant être communiqué chaque année aux membres de l'assemblée délibérante avant l'examen du budget.

Le Conseil prend connaissance de l'état annuel des indemnités des élus.

#### **Décision s'agissant des exonérations prévues au Code Général des Impôts (Zone de Revitalisation Rurale)**

Après avoir pris connaissance des possibilités d'exonérations au regard du renouvellement du classement de la Commune en ZRR, le Conseil municipal décide de ne pas délibérer en faveur d'exonérations. Une analyse des incidences financières de ces exonérations devra être réalisée avant toute décision.

#### **Demandes de subventions**

Le Conseil autorise M. le maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une coupe à câble à Marcôt.

#### **Décisions s'agissant de l'attribution des marchés pour la réhabilitation des ponts du Planay et avenant au marché de maîtrise d'œuvre**

Le conseil prend connaissance des propositions d'attribution des marchés pour la réhabilitation des ponts du Planay et pour l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre :

Entreprise retenue	Montant HT
LEGENDRE avec Sous-traitant MARTOIA	Tranche Ferme argentine : 334 164,24 €
LEGENDRE avec Sous- traitant MARTOIA	Tranche optionnelle Mirantin : 230 835,76 €
TOTAL	565 000,00 €

Entreprise	Montant HT
SRIGC : avenant n° 2 évolution des missions	Montant du marché porté à 67 518,48 € HT (11,9 % du cout des travaux

Le conseil valide à l'unanimité ces propositions et autorise M le Maire à signer les actes d'engagement ayant valeur de marché avec les entreprises concernées, et l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre avec SRIGC.

### **Information sur le marché d'assurance de la flotte automobile**

Le Conseil est informé du fait que la commune a été victime, tout comme 200 autres communes, d'une escroquerie par son courtier en assurance (Cabinet PILLIOT) s'agissant de la police Flotte Automobile.

Avec l'aide de notre conseil juridique, un nouveau contrat d'assurances a pu être signé en urgence avec la compagnie MMA et le cabinet GBC montagne.

Le conseil décide d'engager de déposer plainte à l'encontre du cabinet PILLIOT.

### **Extension du réseau de chauffage : validation du projet et engagement des consultations**

Après avoir pris connaissance des conclusions et propositions du schéma directeur du réseau de chauffage, le Conseil valide le projet d'extension du réseau consistant à raccorder le secteur de la coopérative laitière du beaufortain et de densifier le secteur de l'Hôtel de la Roche en changeant la chaudière bois. Le cout de ce projet est de 1,6 M€ et peut prétendre à des subventions de l'ordre de 50%. Il conviendra d'engager très vite les consultations et les dossiers de demande de subventions correspondantes.

### **Déclarations d'intention d'aliéner**

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de plusieurs biens immobiliers.

### **Etablissement d'une servitude de passage aux Hauts d'Arêches et acquisition emprise d'une voie publique à Boudin**

Le Conseil valide l'établissement d'une servitude de passage sur la parcelle communale section I n° 538 aux hauts d'Arêches au profit d'Investirenova et prend connaissance de la proposition d'acquisition à Investirenova, à l'Euro symbolique, du terrain d'emprise d'une voie de desserte dans le hameau de Boudin. La délibération correspondante sera prise après bornage et établissement des documents d'arpentage.

## **Mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie pour conclure une convention de participation sur le risque santé**

Le Conseil autorise M le Maire à mandater le centre de gestion pour ce dossier, au regard de l'intérêt financier que cela représente pour la collectivité (meilleurs tarifs compte-tenu du nombre de collectivités engagées).

## **Décision s'agissant de la gratification à apporter à la stagiaire en charge du Flocon vert**

Le Conseil valide l'attribution d'une gratification de 500 € par mois à attribuer à Mme Célia VIALLET, qui sera en charge du suivi du label Flocon vert pendant une durée de 4 mois.

## **Questions diverses**

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- chiffre d'affaires de la SEMAB : il s'établit provisoirement à 5,5 M€ (en nette augmentation par rapport à la saison dernière)
- le montant des recettes des parkings payants au Planay s'élève à 20 000 € (période du 20 janvier à la fin de saison).
- édition 2025 de la Pierra Menta : remerciements aux organisateurs et aux équipes (notamment police municipale) pour la bonne gestion des parkings
- fonctionnement de la ressourcerie : la question du financement a été vue avec les maires du Beaufortain et la convention correspondante sera à l'ordre du jour de la séance du Conseil du 28 avril,
- dossier SCOT : le sujet important des lits touristiques est à travailler
- l'assemblée générale de l'AAB est fixée au vendredi 4 avril 2025
- le repas annuel des aînés est prévu vendredi 20 juin 2025
- Garderie la clé des Cimes : demande de la directrice de bénéficier d'un congé sabbatique d'une durée de 11 mois et compter d'août 2025. Une réunion du Conseil d'administration est prévue le mardi 15 avril (bilan financier et d'activité)

## **Comptes-rendus des Commissions**

### **Agriculture forêt**

- réalisation de la coupe à câble à Marcot à compter du lundi 7 avril et de celle en aval de la RD 925 (secteur Moulin du pont),
- décide de fixer le prix des bois d'affouage à 50 € les 10 M3 (le lot) au lieu de 100 € (avec règles de sécurité toujours applicables),
- marquage réalisé de 2000 m3 de chablis au minimum (Cuvy, le Creux...)

### **Vie scolaire**

Suite aux réunions des conseils d'école, le Conseil valide la prise en charge des transports pour la piscine des enfants d'Arêches sur 2 créneaux différents,

### **Travaux :**

Les travaux de réhabilitation de la ferme de la Cayère sont en cours, Mme Sophie ROTKOPF, Vice-Présidente de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en charge du patrimoine, accompagnée par Mme Séverine VIBERT, Conseillère Régionale, était en visite dans le beaufortain et a pu prendre connaissance du dossier

**Fleurissement :**

Le dossier de renouvellement du label « 3eme fleur » est à faire cette année  
La soirée (remise des diplômes du concours 2024) des maisons fleuries est prévue lundi  
12 mai avec l'intervention de Mme Géraldine MICHEL.  
Seront particulièrement soignés cet été le jardin de la maison du docteur AVOCAT et la  
Stèle Place Frison Roche,

Le Maire,

The image shows the official seal of the Mayor of Beaufort (Savoie) and a handwritten signature. The seal is circular with the text "MAIRIE DE BEAUFORT" at the top and "(Savoie)" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 28 AVRIL 2025**